

9

MAIRIE DE SAINT VINCENT DE BARRES
EXTRAIT N° 68- 2011
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an **Deux Mil Onze**, et le **vingt huit du mois de Novembre à six heures trente** du soir dans la salle de la mairie le Conseil Municipal de la commune de Saint Vincent de Barrès s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de **M. Paul SAVATIER**.

Etai^{ent} présents : MM SAVATIER Paul, CALLON Jean-Claude, VIGNAL Gérard, CHEBANCE Christian, VIGNE Jean-Paul, MAZOYER Jacques, GROGNO Héléne, CUFI Nicole, CHAIZE Dominique, IGONNET Agnès, CHARRE Philippe.

Etai^{ent} excusés : COSTE Marie, RUBINI Karine, CLARIOND Florence.

Etai^{ent} absents : ERNST Mickaël.

Ont donné pouvoir : COSTE Marie à IGONNET Agnès, RUBINI Karine à CALLON Jean-Claude, CLARIOND Florence à GROGNO Héléne.

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 nomme M. MAZOYER Jacques, Secrétaire pour la séance.

OBJET : TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

M. le Maire informe le conseil de la réforme de la fiscalité d'urbanisme, et notamment de la possibilité de d'instituer pour une taxe d'aménagement qui sera perçue par les communes et les départements.
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE,

- d'instituer le taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
A ST VINCENT DE BARRES,
Le 6 Décembre 2011.



REPUBLIQUE
FRANCAISE

7 DEC. 2011



Le Maire,

Paul SAVATIER